

## **PREMIERES IMPRESSIONS** : Avis Commission de Concertation 2025-07-15 : Parc du Cinquantenaire

L'avis UNANIME de la Commission de Concertation est assez touffu.

Alors que deux communes sont concernées, l'absence d'Etterbeek lors de la réunion de concertation pose question. Etterbeek a certainement donné son avis avant même l'enquête et les habitants d'Etterbeek sont en droit de poser la question : **QUE PENSE ETTERBEEK ?**

Suite à l'enquête publique du 04/06/ au 03/07/2025, 68 observations et/ou demandes ont été introduites, dont celle du Comité Tervueren-Montgomery appuyé par de nombreuses signatures. Parmi celles-ci, on peut noter :

### **L'intérêt général pour les objectifs du projet :**

- remédier à ½ siècle de gestion insuffisante du parc et la dégradation progressive des arbres ;
- renforcer la résilience du parc face aux changements climatiques ;
- rénover de manière respectueuse la composition paysagère historique ;
- avec un objectif zéro-rejet et récupération des eaux pluviales ;
- sans encore engager le débat public autour des monuments et de la statuaire du parc, avec la motivation d'une réalisation de cette restauration pour les célébrations du bicentenaire de la Belgique en 2030, accompagnée d'un plan de gestion après 2030.

### **Les principales observations concernaient :**

- L'absence de présentation du plan de gestion après 2030 ;
- Le regret d'absence de couverture de la trémie (abandonnée en 2012), alors qu'elle est jugée prioritaire pour réduire bruit, pollution et composition initiale du parc ;
- La crainte d'un projet vitrine événementielle 2030, sans cohésion avec le projet des bâtiments ;
- La crainte d'un projet trop « événementiel » au détriment de la fonction écologique et conviviale du parc, la crainte d'un déséquilibre entre usage culturel/commercial et espace de repos public, l'augmentation de fréquence des événements excessivement bruyants, leur impact sur les riverains et aussi sur la faune vivant dans le parc ;
- Critique du remplacement des pelouses autour de la fontaine (côté Mérode) par une vaste esplanade minérale uniquement pour mieux supporter la forte fréquentation, notamment des événements festifs qui causent du piétinement dans les massifs périphériques : demande de maintien des espaces verts fonctionnels, y compris dans les zones à événementialisation, pour éviter perte de verdure et de convivialité, risque d'îlot de chaleur, perte d'un lieu d'usage quotidien où il fait bon de circuler, flâner, se reposer, lire, jouer, se rencontrer, pique-niquer, ... ;
- Le flou persistant quant à la continuité des RER cyclables de l'avenue de Tervueren vers le parc, la réduction de largeur des allées étant sensée réduire les conflits entre usagers ;
- Le manque de toilettes publiques, surtout pour les dames et à proximité des infrastructures sportives dont les participants à la réunion ont bien compris que personne n'en souhaite assurer la gestion ;
- La trop faible récupération des eaux de pluie ;
- Le manque de précisions sur les arbres à abattre et à replanter dans le cadre du permis ;
- L'inquiétude concernant une restauration à vocation symbolique nationale sans prise en compte des mémoires postcoloniales ;
- Un excès de poteaux d'éclairage, ...

**L'avis FAVORABLE, sous conditions, demande entre autres :**

- Une augmentation de la capacité de récupération et de stockage des eaux de pluie ;
- Des précisions sur les abattages et replantations d'arbres et leur gestion après 2023 ;
- L'intégration d'un poste de Tree Manager pour le respect de la protection des arbres ;
- Une réduction de la fréquence des poteaux lumineux et de l'éclairage de soirée utilisé la nuit ;
- La garantie de chemin d'une largeur minimale de 2,50m ;
- L'aménagement d'arceaux vélos à proximité des entrées du parc et des pôles d'activités (entrées musées, Mosquée, ...) ;
- Côté Mérode, « *mise en défens l'ensemble des arbres autour de la fontaine ... avec déplacement des bancs vers la fontaine, ... et réduction des surfaces strictement minéralisées des entrées* » ... ;
- La prise en compte à préciser dans le projet de « *l'existence de la ligne de désir des piétons (chemin sauvage) diagonal tout en veillant à l'aspect patrimonial du parc classé* » ;
- Des améliorations pour garantir la circulation des PMR au sein du parc, et l'accessibilité des lieux de destination socio-culturels et sportifs ;
- La fourniture d'un « *plan de circulation résumant les différents modes de circulation dans le parc : piétons, cyclistes, PMR, véhicules nécessaires à la gestion du parc* » : ce sera un beau challenge en perspective pour les auteurs de projet !
- ...

**Elle semble peu claire, entre autres, sur les thèmes suivants :**

- **L'objectif du parc** est insuffisamment évoqué : « Le bon événement au bon endroit » : Lieu vert de détente (circuler, flâner, se reposer, lire, jouer, se rencontrer, pique-niquer, ...) ? Ou lieu d'événements de foule souvent bruyants et de plus en plus fréquents ?
- **La « zone blanche » de raccord entre le projet des deux pistes RER cyclables de l'avenue de Tervueren et le projet du parc** n'est pas évoquée (voire évitée), sinon peut-être dans la phrase « *une révision de la configuration projetée des deux entrées du parc* ». L'objectif déclaré en réunion de concertation consiste à dissuader la traversée vélo, mais non pas à l'interdire. Il serait prévu des mesures (?) pour « *éviter les conflits entre usagers et respecter l'affectation du site en parc et non en voirie* » : ce n'est pas très clair ! En fin de texte (P 13) on peut lire : « *proposer des améliorations pour limiter/dissuader les traversées vélos dans le parc et canaliser la circulation vélo de destination ; tout en veillant à l'aspect patrimonial du site, de faire valider les plans de circulation PMR et des points de repos par un organisme reconnu en matière d'accessibilité PMR et en collaboration avec la Direction du Patrimoine Culturel* » ;
- **La suppression des pelouses et remplacement par une vaste esplanade complètement minéralisée autour de la fontaine du square de la bouteille** pour mieux supporter la forte fréquentation des événements festifs semble acceptée alors qu'elle a été l'objet de nombreuses critiques de la plupart de la plupart des intervenants ainsi que dans l'avis négatif de la CRMS qui la juge contraire à l'objectif principal du projet (réduire les surfaces minérales) et qui demande un meilleur encadrement des événements de grande envergure ! **Quelle est la position de la Commune d'Etterbeek ?** Alors que par ailleurs il est précisé sous le titre Revêtements « *de veiller à l'aspect patrimonial du site (parc classé 18/11/1976)* » !
- **L'absence de projet toilettes publiques** dont personne ne veut assumer la gestion : pourquoi ne pas l'envisager en cohérence partagée avec les gestionnaires des musées ?

**La consultation publique aura-t-elle de l'effet sur le projet final ???**

Le 26/07/2025